

Maire

Greffier-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Justine de-Newton, tenue le mardi 11 octobre 2022 à 20h00, au Centre communautaire, située au 2842, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton. Sont présents à cette séance :

Conseiller #1 - monsieur Louis-Philippe Thauvette
Conseiller #2 - monsieur Pierre Cholette
Conseiller #3 - monsieur Jean Giroux-Gagné
Conseiller #4 - monsieur Mario Pitre
Conseiller #5 - madame Geneviève Raymond
Conseiller #6 - madame Aline Charbonneau

Tous formant quorum, sous la présidence du maire, M. Shawn Campbell

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur François Day, et la directrice du service de l'urbanisme et chargée de projets, madame Stéphanie Sigouin, sont également présents.

1. Adoption de l'ordre du jour

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance septembre 2022
3. Demande de subventions, commandites ou autres demandes
 - 3.1 Révision résolution 22-09-10 - Demande d'une contribution financière pour la tenue de la fête d'Halloween
4. Administration et finances
 - 4.1 Approbation des comptes à payer et payés de septembre 2022
 - 4.2 Adjudication – Contrat de service pour un contrôleur animalier
 - 4.3 Projet de loi 64 - Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels
 - 4.4 Utilisation d'un espace dans le garage municipal pour la distribution de friandises à la fête d'Halloween
5. Travaux publics
 - 5.1 Conclusion des entrevues pour le poste offert
 - 5.2 Adjudication d'un contrat de déneigement et d'entretien du Chemin de la Cité des Jeunes
6. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire
 - 6.1 Appui à une demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'échange des lots 6 336 961- 6 336 963 et 6 336 964
 - 6.2 Demande à la MRC – Modification au schéma d'aménagement – Aire d'affectation agricole-équestre
7. Sécurité incendie
 - 7.1 Autorisation d'achat - Habits de combat (bunker), casques et bottes
 - 7.2 Embauche d'une pompière-temps partiel
8. Loisirs et culture
 - 8.1 Autorisations et mandat à donner pour l'organisation d'un marché de Noël
9. Varia
10. Mot du Maire
11. Questions des citoyens
12. Ajournement ou levée de la séance

Maire

Greffier-trésorier

Il est proposé d'ajouter les sujets suivants à la section Varia :

- 9.1 Demande d'une commandite – Prêt d'honneur du Diocèse de Valleyfield
- 9.2 Adjudication d'un contrat de service de laboratoire au Groupe ABS
- 9.3 Demande de soumissions pour l'achat de blocs de ciments et de bollards

Et en remplacement des autorisations du point 8.1, il est proposé de les indiquer distinctement et de les ajouter à la section Varia :

- 9.4 Utilisation de la salle communautaire pour la tenue du Marché de Noël
- 9.5 Allocation d'une somme de 1 500 \$ provenant du budget Loisirs et culture
- 9.6 Fixation du prix de location par table

22-10-01

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contenu de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné,
APPUYÉ PAR : Aline Charbonneau
ET RÉSOLU,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté incluant les ajouts à la section Varia.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2. Approbation du procès-verbal de la séance de septembre 2022

22-10-02

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont déjà pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2022, une dispense de lecture est accordée.

IL EST PROPOSÉ PAR : Geneviève Raymond,
APPUYÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette
ET RÉSOLU,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2022 soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

3. Demandes de subventions, commandites ou autres demandes

- 3.1 Révision résolution 22-09-10 - Demande d'une contribution financière pour la tenue de la fête d'Halloween

Conflit d'intérêt

Le maire, Shawn Campbell, se prononce en conflit d'intérêt et quitte la salle du conseil avant les discussions pour ce point. Le maire suppléant, Mario Pitre, remplace alors le maire dans ses fonctions.

22-10-03

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière au montant de 2 500\$ reçue d'une citoyenne pour l'organisation d'une fête d'Halloween a été approuvée par résolution numéro 22-09-10 à la séance de septembre 2022;

CONSIDÉRANT QU'un partenaire additionnel versera à l'évènement une contribution financière d'une valeur d'environ 800 \$;

CONSIDÉRANT QUE le total du budget d'opération reçu initialement devient plus grand que l'aide financière approuvée;

Maire

Greffier-trésorier

CONSIDÉRANT QUE l'organisatrice ne pouvait plus utiliser la salle communautaire du 24 octobre au 2 novembre comme demandé et approuvé puisque la salle était déjà réservée le 29 octobre.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné,
APPUYÉ PAR : Geneviève Raymond
ET RÉSOLU,

QUE la résolution numéro 22-09-10 soit révisée car le montant de l'aide n'est plus justifié;

QUE l'aide de 2 500 \$ soit réduite à 1 800 \$.

ADOPTÉ À MAJORITÉ,
Louis-Philippe Thauvette et Aline Charbonneau ayant voté contre.

Le maire, Shawn Campbell, rejoint la séance.

4. Administration et finances

4.1 Approbation des comptes à payer et payés de septembre 2022.

22-10-04

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné,
APPUYÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette
ET RÉSOLU,

D'approuver les comptes à payer et payés, la rémunération des membres du conseil municipal et le salaire des employés municipaux selon la liste dûment déposée aux membres du conseil et totalisant la somme de 162 957.47 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Certificat de disponibilité

Je, soussigné, certifie que la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, a les crédits disponibles au budget opérationnel permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Directeur général et greffier-trésorier

4.2 Adjudication – Contrat de service pour un contrôleur animalier

22-10-05

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur actuel de la municipalité, Contrôle animal Vaudreuil-Soulanges, œuvrant en tant que contrôleur animalier n'offre plus de facturation par appel de service mais plutôt par un contrat annuel;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a soumis à la municipalité un prix de 180 \$ par mois pour un contrat d'un an.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Geneviève Raymond,
APPUYÉ PAR : Aline Charbonneau
ET RÉSOLU

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à conclure avec l'entreprise Contrôle animal Vaudreuil-Soulanges un contrat de service d'un an et ce, conformément avec le règlement no 355 de la municipalité portant sur la gestion contractuelle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Maire

Greffier-trésorier

4.3 Projet de loi 64 - Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

22-10-06

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) (ci-après appelée la « *Loi sur l'accès* »);

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la *Loi sur l'accès* par la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c. 25);

CONSIDÉRANT que l'article 8.1 a été ajouté à la *Loi sur l'accès*, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

CONSIDÉRANT qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité doit constituer un tel comité.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette

APPUYÉ PAR : Geneviève Raymond

ET RÉSOLU

QUE soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès*;

QUE ce comité soit composé François Day, directeur général, et Marie-Pierre Collier, adjointe-administrative;

QUE ce comité sera chargé de soutenir la Municipalité dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

QUE si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la Municipalité de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

4.4 Utilisation d'un espace dans le garage municipal pour la distribution de friandises à la fête d'Halloween

22-10-08

IL EST PROPOSÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette,

APPUYÉ PAR : Aline Charbonneau

ET RÉSOLU

QUE le maire, Shawn Campbell, puisse utiliser un espace dans le garage municipal pour la distribution de friandises à la fête d'Halloween.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Maire

Greffier-trésorier

5. Service des travaux publics

5.1 Conclusion des entrevues pour le poste offert

Conflit d'intérêt Jean Giroux-Gagné, conseiller, se prononce en conflit d'intérêt et quitte la salle du conseil avant les discussions pour ce point.

22-10-09 CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a terminé l'étape des entrevues auprès de candidats pour le poste de coordonnateur au service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le comité a donné au conseil sa recommandation quant au choix du candidat.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Pitre,
APPUYÉ PAR : Pierre Cholette

QUE le directeur général présente et signe un contrat de travail avec M. Cyrille Tremblay, candidat recommandé par le comité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Jean Giroux-Gagné revient dans la salle

5.2 Adjudication d'un contrat de déneigement et d'entretien du Chemin de la Cité des Jeunes

22-10-10 CONSIDÉRANT QUE M. François Cousineau a soumis à la municipalité un prix de 2 800 \$ pour l'entretien du chemin de la Cité-des-Jeunes pour les années 2022 à 2025.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR : Geneviève Raymond,
APPUYÉ PAR : Mario Pitre
ET RÉSOLU

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer avec monsieur François Cousineau un contrat de service pour l'entretien du chemin de la Cité-des-Jeunes pour les années 2022 à 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire

6.1 Appui à une demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'échange des lots 6 336 961- 6 336 963 et 6 336 964

22-10-11 CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation doit être effectuée auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour obtenir l'échange entre eux des lots 6 336 961- 6 336 963 et 6 336 964

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton doit formuler une résolution pour appuyer ladite demande et la transmettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'aliénation ne changera pas la nature des activités agricoles déjà exercées sur les lots susmentionnés et ne devrait pas avoir d'impact sur les activités agricoles à proximité;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à la réglementation d'urbanisme de la municipalité actuellement en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Maire

Greffier-trésorier

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Cholette,
APPUYÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette
ET RÉSOLU

QUE le conseil appuie la demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) par Ferme Heikenwalder et Ferme Fridolin pour l'échange des lots 6 336 961- 6 336 963 et 6 336 964 du cadastre du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6.2 Demande à la MRC – Modification au schéma d'aménagement – Aire d'affectation agricole-équestre

21-10-12

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton souhaite reconnaître son potentiel lié à la fonction équestre sur son territoire;

ATTENDU QUE la présence de plusieurs résidences avec écurie et de quelques centres équestres sur son territoire ;

ATTENDU QUE les nombreux rapprochements entre les caractéristiques physiques de l'aire d'affectation agricole-équestre actuellement au schéma d'aménagement et le secteur identifié par la municipalité pour une aire d'affectation semblable sur son territoire, à savoir :

- Présence d'un couvert forestier abondant propice à cette fonction et dans l'axe du corridor vert de Vaudreuil-Soulanges ;
- Potentiel acéricole élevé complémentaire à ce type d'activité;
- Potentiel agricole des sols se situant entre 4 et 7 et présentant des contraintes de basse fertilité (F), de manque (M) ou d'excès (W) d'humidité et de relief défavorable (T).

ATTENDU QU'il est opportun pour la municipalité d'entamer des démarches auprès de la MRC afin de prévoir une affectation agricole-équestre sur son territoire ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette,
APPUYÉ PAR : Jean Giroux-Gagné
ET RÉSOLU

DE DEMANDER à la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'amorcer le processus de modification du schéma d'aménagement afin d'identifier une aire d'affectation agricole-équestre sur le territoire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, laquelle reprendrait essentiellement la proposition figurant à l'annexe de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

7. Sécurité incendie

7.1 Autorisation d'achat - Habits de combat (bunker), casques et bottes

22-10-13

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné,
APPUYÉ PAR : Geneviève Raymond
ET RÉSOLU

QUE le directeur du service, sécurité incendie est autorisé à faire l'achat de deux habits de combat, trois casques et cinq paire de bottes d'une valeur totale approximative de 7 500 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Maire

Greffier-trésorier

7.2 Embauche d'une pompière à temps partiel

22-10-14 IL EST PROPOSÉ PAR : Geneviève Raymond,
APPUYÉ PAR : Mario Pitre
ET RÉSOLU

QUE le directeur du service, sécurité incendie est autorisé à faire l'embauche de Mme Stéphanie Sigouin, pompière I, à un poste de temps partie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

8. Loisirs et culture

8.1 Autorisations et mandat pour l'organisation d'un marché de Noël

22-10-15 IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Pitre,
APPUYÉ PAR : Aline Charbonneau
ET RÉSOLU

DE donner le mandat à Jean Giroux-Gagné et Geneviève Raymond d'organiser la tenue d'un marché de Noël ;

QUE leurs recommandations devront être soumises au conseil municipal pour décisions ultérieures

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. Varia

9.1 Demande d'une commandite – Prêt d'honneur du Diocèse de Valleyfield

22-10-16 CONSIDÉRANT QUE le Prêt d'Honneur a pour but d'aider les étudiants du diocèse de Valleyfield ;

CONSIDÉRANT QU'il entend venir en aide à ceux qui entreprennent ou poursuivent des études postsecondaires, à temps plein.

CONSIDÉRANT QUE le comité du Prêt d'Honneur organise son 65^e souper annuel et que le coût de participation est de 70 \$

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Cholette,
APPUYÉ PAR : Jean Giroux-Gagné
ET RÉSOLU

QUE la municipalité achète un billet pour l'évènement et qu'elle soit représentée par Jean Giroux-Gagné.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.2 Adjudication d'un contrat de service de laboratoire au Groupe ABS

22-10-17 CONSIDÉRANT QUE des travaux de ré-évaluation de compacité par carottage sont à exécuter sur le 4^e Rang est et sur chemin Sainte-Marie afin de vérifier les anomalies détectées par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ainsi que de mesure au nucléodensimètre du pavage effectué en 2022 sont à exécuter au niveau du 4^e rang Ouest;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été reçue du service de laboratoire du Groupe ABS au prix de 2 458.20 \$ avant taxes.

EN CONSÉQUENCE,

Maire

Greffier-trésorier

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Pitre,
APPUYÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette
ET RÉSOLU

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer avec Groupe ABS un contrat de service de laboratoire au montant de 2 458.20 \$ avant taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.3 Demande de soumissions pour l'achat de blocs de béton et de bollards

22-10-18 CONSIDÉRANT QUE les points d'eau pour l'approvisionnement des camions incendie doivent être protégés contre de possibles impact des véhicules de déneigement ou autres.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Pitre,
APPUYÉ PAR : Jean Giroux-Gagné
ET RÉSOLU

QUE des soumissions de prix soient demandés en prévision d'achat de blocs de béton et de bollards.

9.4 Confirmation de l'utilisation de la salle communautaire pour la tenue du Marché de Noël

22-10-19 IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Pitre,
APPUYÉ PAR : Aline Charbonneau
ET RÉSOLU

DE donner l'autorisation que la salle communautaire puisse être utilisée pour la tenue du Marché de Noël

9.5 Allocation d'une somme de 1 500 \$ provenant du budget Loisirs et culture pour la tenue du Marché de Noël

22-10-20 IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Cholette,
APPUYÉ PAR : Jean Giroux-Gagné
ET RÉSOLU

D'allouer, au besoin, la somme de 1 500 \$ provenant du budget Loisirs et culture à l'organisation du Marché de Noël.

9.6 Fixation du prix de location par table au Marché de Noël

22-10-21 IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné,
APPUYÉ PAR : Pierre Cholette
ET RÉSOLU

D'accepter la recommandation du comité organisateur du Marché de Noël de faire la location des tables aux marchands au coût de 35 \$ chacune pour la durée de l'évènement.

10. Mot du maire

Le maire, Shawn Campbell, s'adresse à l'audience sur des sujets d'actualité et demande aux conseillers d'ajouter, au besoin.

11. Questions des citoyens

Le maire, Shawn Campbell, invite les citoyens qui le désirent à poser des questions.

Maire

Greffier-trésorier

12. Levée de la séance

22-10-22

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Pitre,
APPUYÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette
ET RÉSOLU,

QUE la séance ordinaire du 11 octobre 2022 soit levée à 21h16.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Maire

Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Shawn Campbell, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire